

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JUIN 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Madame MEYZONNY

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)  
Madame SEYTIER (à Madame GRIMAL)  
Madame ARBORE (à Monsieur de BOISSIEU)  
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)  
Monsieur ABBES (à Madame MEYZONNY)

**ABSENTS :**

Monsieur KARTAL  
Madame ARENA  
Madame PONCET  
Monsieur MARINO MORABITO

Monsieur BECQUART est désigné secrétaire de séance.

**2024.03.09**

**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS NON PERMANENTS**

(Rapporteur : Daniel GUEUR)  
Nomenclature : 4.1.1. Création et transformation d'emplois

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20240614-DEL\_2024\_03\_09-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2024  
Date de réception préfecture : 20/06/2024 1

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2021.02.03 du 30 avril 2021 portant création du tableau des effectifs des emplois non permanents ;

Vu la délibération n° 2023.05.07 du 1<sup>er</sup> décembre 2023 portant modification du tableau des effectifs des emplois non permanents ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 7 juin 2024 ;

Par délibération n° 2021.02.03 en date du 30 avril 2021, le Conseil Municipal a validé la création d'un tableau des emplois non permanents. Suite à modification par délibération n° 2023.05.07 du 1<sup>er</sup> décembre 2023, celui-ci est désormais composé de 21 postes dont 6 postes de vacataire.

Cependant, pour faire face aux différents besoins de renforts ponctuels ou de remplacements au sein du Pôle Petite Enfance visant à maintenir un taux d'encadrement réglementaire, il convient de créer quatre postes non permanents à temps complet :

- 2 postes non permanents dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux (catégorie C) ;
- 2 postes non permanents dans le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture (catégorie B).

De plus, compte tenu de l'absence de besoin, il est proposé de supprimer un poste non permanent dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, initialement créé pour le centre de vaccination, portant à deux le nombre de poste restants dans ce cadre d'emplois.

Il convient aussi d'augmenter le temps de travail des trois postes à temps non complet (17h30) non permanents dans le cadre d'emplois des adjoints techniques, à hauteur d'un temps complet, cela permettant le cas échéant de faciliter les recrutements en cas de besoins exceptionnels.

Il est précisé que les collectivités ont la possibilité de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3 I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

En conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, il est donc proposé de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs en intégrant les éléments ci-après :

Ancienne situation	Motif	Nouvelle situation
	Création	<b>Cadre d'emplois :</b> 2 postes dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux Catégorie C  Temps Complet

	Création	<b>Cadre d'emplois :</b> 2 postes dans le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture Catégorie B  Temps Complet
<b>Cadre d'emplois :</b> 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs (n°1892) Catégorie C  Temps Complet	Suppression	
<b>Cadre d'emplois :</b> 3 postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux Catégorie C (numéros 1895 à 1897)  Temps non complet (17h30)	Modification	<b>Cadre d'emplois :</b> 3 postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux Catégorie C  Temps complet

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **11 juin 2024** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **11 juin 2024** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE :**

- D'APPORTER** les modifications exposées ci-dessus au tableau des effectifs sur emplois non permanents.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **21 JUIN 2024**

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20240614-DEL\_2024\_03\_09-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2024  
Date de réception préfecture : 20/06/2024 3